

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



RAPPORT SUR LES

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2019

INTRODUCTION

Deuxième ville française avec 861 635 habitants, Marseille a connu un fort dynamisme démographique depuis le début des années 2000 qui ralentit depuis 2010. Elle présente une structure démographique plus proche de la moyenne française que de celle des autres grandes agglomérations comme Paris ou Lyon. En effet, sa population est assez peu mobile, les femmes prédominent numériquement (53 %) et toutes les tranches d'âges sont représentées. Sur ce dernier point, Marseille, à l'instar des villes du Sud de la France, détient une part conséquente de personnes âgées de 60 ans ou plus, même si dans le même temps, la tranche des moins de 20 ans s'étoffe :

- 24 % de la population a 60 ans ou plus, soit 206 875 personnes dont 4 sur 10 ont 75 ans ou plus (*source : Insee, RP 2015*) ;
- La dépendance (A.P.A. à domicile) se chiffre à 5 % de la population âgée de 60 ans et plus, soit 10 487 personnes, un taux supérieur à celui du département (*source : C.D. 13, 31/12/2017*).

<p>➔ 48 720 personnes au RSA</p> <p>➔ 17 557 allocataires de l'Aspa</p>	<p>La précarité, inégalement répartie, est présente chez les actifs et les personnes âgées. On remarque qu'une personne ayant entre 18 et 64 ans sur dix perçoit le R.S.A. socle (<i>source : C.A.F. des BdR, 31/12/2017</i>), et 8,5 % des 60 ans et plus l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (Aspa) (<i>sources : Carsat Sud-Est, C.D.C, 31/12/2017</i>).</p>
---	--

➔ 141 899 personnes sont bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, soit 18 % des assurés et ayants-droits contre 12 % dans le département (*source : C.P.C.A.M. 13, 31/12/2017*).

Le C.C.A.S. accueille et accompagne le public en précarité tout au long de l'année, en s'appuyant sur ses services d'accueil, d'insertion et sur ses services aux personnes âgées. Il doit également répondre sans délai aux urgences sociales, résultant de crises, de sinistres, pouvant survenir sur le territoire.

Il identifie les besoins sociaux des populations concernées par l'action sociale par l'intermédiaire de son Analyse des Besoins Sociaux, qu'il réalise chaque année :

- Etre actif et réactif pour les situations d'urgence ;
- Etre présent pour un accueil optimum et de proximité ;
- Etre un partenaire par l'accompagnement qu'il doit au public ;
- Etre une vigie pour guider, anticiper les actions à venir.

Tels sont les enjeux au quotidien de notre Institution, Institution de missions, de devoirs et de solidarité.

L'analyse du contexte social dans l'ABS 2018 démontre que le positionnement et l'intervention de notre Institution prennent et prendront de plus en plus d'ampleur, eu égard à l'expression des besoins, plus nombreux et variés chaque année, des citoyens dans nos différents lieux d'accueil.

Depuis la mise en œuvre du R.S.A., notamment aggravée par la conjoncture actuelle de crise économique généralisée, les travailleurs sociaux constatent l'arrivée d'un public nouveau avec des problématiques plus complexes à traiter nécessitant un besoin de formations et d'accompagnements plus prégnant pour nos agents.

Ces actions en faveur des publics fragilisés du territoire marseillais sont portées par deux pôles opérationnels, conformément à l'organigramme et aux orientations du projet d'établissement :

- D'une part, le Pôle Autonomie comprenant la Direction Autonomie et Cadre de vie et le service Santé/Prévention/Autonomie ;
- D'autre part, le Pôle Inclusion Sociale et Accès aux Droits organisé au sein de la Délégation Accueil et Cohésion Sociale, composée de la Direction Accueil et Accès aux Droits et de deux missions transversales, au service de l'ensemble des services opérationnels, à savoir :
 - * Une Mission d'Animation des Dispositifs Partenariaux ;
 - * Une Mission d'Ingénierie et Démarche Qualité.

L'acquisition puis la réorganisation du Siège Social renforcent l'identité du C.C.A.S. sur le territoire communal tout en améliorant l'efficacité du travail de son personnel.

Ces deux atouts structurants de l'organisation de l'Etablissement Public permettent de nous montrer encore plus réactifs, responsables et humains.

La rénovation de l'accueil de notre Institution, dont la mise en œuvre est progressive, vise à redéfinir la politique d'accueil et d'orientation du C.C.A.S. en adaptant ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre aux nouveaux besoins des publics en situation de précarité sur le territoire marseillais, tout en prenant en compte les contraintes économiques et budgétaires.

Il résulte un nouveau schéma d'implantation des lieux d'accueil sur les différents arrondissements de la commune.

Cette restructuration institutionnelle répond aux enjeux suivants :

- L'accessibilité de l'offre de service public en redéfinissant la valeur de proximité avec les publics bénéficiaires ;
- La mise en réseau avec l'ensemble des partenaires de l'action sociale du territoire ;
- La rationalisation des moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la mission du C.C.A.S..

Les dotations budgétaires sont présentées ci-après par grand domaine d'action sociale à savoir :

- l'accueil et l'accompagnement des populations en situation de précarité ;
- l'action sociale en faveur des personnes âgées.

Les orientations budgétaires du Centre Communal d'Action Sociale doivent donc s'inscrire dans ces orientations.

Afin de mener à bien ces deux grandes missions, les **dotations budgétaires 2019** s'élèveront à environ **20,91 M€ en section de fonctionnement** et **2,21 M€ en section d'investissement**, tous budgets confondus.

I – PÔLE INCLUSION SOCIALE ET ACCES AUX DROITS **(Budget Prévisionnel 2019 environ 5,83 M€ Personnel inclus)**

Ce Pôle d'activité est organisé au sein d'une Délégation Accueil et Cohésion Sociale dans le cadre de laquelle la Direction Accueil et Accès aux Droits (D.A.A.D.) met en œuvre ses missions légales et facultatives auprès des publics, avec l'appui de deux missions transversales aux deux Pôles opérationnels, respectivement en charge de l'animation des dispositifs partenariaux et des questions d'ingénierie des moyens d'organisation.

Sont présentés ci-après les éléments de bilan et les orientations de la D.A.A.D. auxquels contribuent de fait les deux missions, mobilisées notamment au service de cette direction, l'accès aux droits étant le vecteur majeur de la cohésion sociale sur un territoire.

La Direction Accueil et Accès aux Droits a une mission d'accueil, d'information, d'évaluation, d'orientation et de prise en charge sociale des problématiques rencontrées par les publics accueillis. Elle doit permettre de faciliter l'accès aux droits et aux services en rendant l'Institution accessible à tous.

Cette mission doit répondre à deux enjeux :

- Faciliter et simplifier l'accueil en répondant aux enjeux d'équité et de solidarité sur le territoire marseillais ;
- Favoriser l'accueil polyvalent pour éviter de stigmatiser les populations.

➔ Plus de **55 000** personnes sont reçues à l'année.

Au sein des 5 Agences d'Accueil et de Services Sociaux de la Direction Accueil et Accès aux Droits, sont organisés :

- Des Espaces Services Insertion en faveur de la population en situation de précarité, notamment des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A) ;

- Des Espaces Services Aînés à destination de la population âgée qui assurent un suivi individuel et un traitement personnalisé des situations par la mise en place d'un accompagnement social adapté.

A. L'ORGANISATION DES SITES ET L'ATTRIBUTION DES AIDES

➔ L'organisation des sites

▶ Les Agences d'Accueil et de Services Sociaux (A.A.S.S.)

Réparties sur tout le territoire de la commune, les 5 agences des quatre secteurs Centre (Evêché - 1, 2, 3 et 7^{èmes} arrondissements), Sud (Prado-Borde et Mazargues - 8, 9, 10 et 11^{èmes} arrondissements), Nord (Casanova - 13, 14, 15 et 16^{èmes} arrondissements) et Est (Chartreux - 4, 5, 6 et 12^{èmes} arrondissements), ont pour missions :

- Accueil polyvalent du public avec information et orientation vers les dispositifs de droit commun ;
- Constitution et instruction des demandes d'aides sociales légales et communales ;
- Accompagnement social des publics en fonction de leurs besoins.

Trois antennes du C.C.A.S., implantées au sein de trois **hôpitaux publics marseillais, l'Hôpital Nord, l'Hôpital de la Timone, l'Hôpital Ste Marguerite**, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, assurent les mêmes missions d'accueil, d'orientation et d'instruction administrative des aides que les agences, mais ne prennent pas en charge l'accompagnement social des patients assuré par les équipes professionnelles de l'Hôpital.

▶ L'amélioration constante de l'offre de service

Le C.C.A.S. s'est engagé depuis 2010 dans un processus régulier d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement social des usagers, le conduisant à réorganiser progressivement les agences sur le territoire, dans le cadre d'un nouveau schéma général d'accueil des publics.

Ce schéma d'organisation, à la fois externe et interne, est caractérisé notamment par les orientations suivantes :

- Définition d'un socle commun de compétences et une démarche régulière d'harmonisation des pratiques ;
- Mise en place d'un pré-accueil physique et téléphonique afin d'améliorer l'orientation des usagers et de permanences sociales partenariales visant à assurer la présence de proximité du C.C.A.S. au sein des quartiers, en prolongement de l'action des Agences en charge notamment de la centralisation du premier accueil du public ;
- Développement du partenariat avec les différents acteurs de chaque territoire pour renforcer l'efficacité des prises en charge des publics ;
- Développement de l'encadrement de proximité dans le cadre de la territorialisation de l'action sociale.

En 2018

Sont à souligner les réalisations suivantes :

- Poursuite de l'amélioration des conditions d'organisation et de sécurité, notamment dans le cadre de la gestion des événements indésirables et par la participation régulière au C.H.S.C.T. ;
- Développement des partenariats sur le secteur Centre et Est pour la mise en œuvre de permanences sociales de proximité (*Centres sociaux et Maisons pour tous*) ;
- Mise en œuvre de la nouvelle implantation de l'Agence du secteur Est (36, Bd de la Fédération, 13004).

Orientations 2019

- Consolidation de l'organisation de la nouvelle Agence Est ;
- Poursuite du développement du réseau de permanences sociales partenariales sur l'ensemble du territoire, notamment pour les secteurs Centre et Est ;
- En fonction des orientations stratégiques, finalisation de la réflexion sur les modalités d'évolution du lieu d'accueil situé dans le quartier de Mazargues (en charge actuellement de l'accueil du 9^{ème} arrondissement) dans l'objectif de centralisation du premier accueil au sein de l'Agence Prado-Borde et mise en place de permanences sociales sur le quartier de Mazargues.

➔ L'attribution des Aides Légales

▶ L'accès aux droits

Le C.C.A.S. traite les demandes d'aide sociale légale, notamment dans le cadre de la constitution des dossiers C.M.U.-C., A.C.S. et A.M.E., Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), obligations alimentaires, placements en établissements, Aide à Domicile.

En 2018

Le C.C.A.S. a géré plus de **3 604** dossiers en 2018, **soit une augmentation de 17% par rapport à l'année 2017.**

Orientations 2019

- L'expérimentation conduite avec la C.P.A.M sur le secteur Sud et élargie au secteur Nord au dernier trimestre 2018, visant à accélérer l'ouverture des droits à une couverture santé pour les publics les plus fragiles, a été pleinement satisfaisante. Plus d'une centaine de personnes, présentant des situations complexes au regard de l'accès à une couverture maladie, ont pu bénéficier en 2018 d'un traitement adapté et rapide de leurs demandes de PUMA/CMUC et ACS, par l'équipe du service précarité de la CPAM 13. Ainsi, il a été convenu d'élargir et de pérenniser ce partenariat aux deux autres Agences d'accueil et de service sociaux du territoire, à savoir les Agences Centre et Est ;

- Confirmer les modalités de financement par le Conseil Départemental au C.C.A.S. de la mission d'instruction des dossiers d'aide sociale et revisiter, en fonction des besoins, le cadre de collaboration avec le Département pour la mise en œuvre de l'obligation légale du C.C.A.S. de constitution des dossiers d'aide sociale ;
- Dans le cadre de la professionnalisation et de l'harmonisation des pratiques d'instruction des aides légales et facultatives, assurées par les référents administratifs d'accueil, des rencontres partenariales seront programmées avec les services instructeurs des dossiers d'aides sociales du Conseil Départemental afin d'améliorer la collaboration et de faciliter la prise en compte de l'évolution des cadres réglementaires et des procédures d'instruction.

► L'action spécifique en faveur des personnes sans résidence stable

L'Article 51 de la loi du 5 mars 2007 relative au droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale (articles L.264-1 à L.264-10 du code de l'action sociale et des familles) confère aux C.C.A.S. l'obligation légale de domicilier les publics sans domicile fixe ou en situation de logement instable. Ce dispositif permet à ces derniers de disposer d'une adresse afin de faire valoir leurs droits civiques, civils et sociaux.

En 2018

- 4 278 nouvelles demandes de domiciliations généralistes de droit commun ont été accordées ;
- La file active s'élève à **7 552** personnes, ce qui représente **une diminution de 5,7% par rapport à l'année 2017**. Cette diminution s'explique uniquement par l'évolution des modalités de dépôt des demandes mises en place par le C.C.A.S. afin de limiter l'augmentation exponentielle de la file active dont la progression a été constante depuis la mise en place du dispositif en 2008. La diminution d'activité constatée ne peut donc en aucun cas être interprétée comme une diminution de la demande.

En effet, devant l'impossibilité de prendre en compte le nombre de demandes quotidiennes, le C.C.A.S. a dû mettre en place, en 2018, une instruction des demandes sur rendez-vous. Alors que les publics pouvaient déposer instantanément, aux guichets des agences territorialisées, leur demande de domiciliation, le dépôt d'une demande se fait désormais uniquement sur rendez-vous. Néanmoins, le C.C.A.S. veille toujours à la réactivité des délais d'instruction afin de faciliter l'accès aux droits des usagers.

L'exercice de cette mission légale reste au cœur des préoccupations stratégiques et opérationnelles du C.C.A.S. qui doit poursuivre son alerte auprès des services de l'Etat et des différents acteurs de l'action sociale concernés, sur les problématiques rencontrées :

- La montée en charge régulière de cette mission depuis 2008, pour laquelle le C.C.A.S. ne dispose pas des moyens pour faire face à l'augmentation de la demande (files actives saturées depuis plus d'un an), y compris au vu de la diminution globale de la capacité de domiciliation sur le territoire (non renouvellement des agréments pour certains partenaires associatifs) ;

- La difficulté de coordination des acteurs de l'accès aux droits sur le territoire conduisant notamment à une difficulté d'accès des publics domiciliés à leurs différents droits ;
- L'insuffisance de moyens d'accompagnement social sur le territoire des publics domiciliés afin de favoriser leur sortie de ce dispositif légal.

La difficulté de réponse du C.C.A.S. à la demande des publics est d'autant plus prégnante en cette fin d'année 2018 au vu de la cessation progressive de l'activité de domiciliation de la Fondation Abbé Pierre (acteur associatif important sur le territoire marseillais, avec une capacité en file active de 1 500 personnes).

Orientations 2019

- Renouveler l'alerte auprès des services d'Etat sur les problématiques rencontrées, qui pourra s'inscrire désormais dans le cadre du projet d'animation du Schéma départemental de la domiciliation qui a vocation à réunir l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés et dont les modalités opérationnelles de mise en œuvre restent en attente.

➔ L'attribution des Aides Facultatives (Budget Prévisionnel 2019 environ 485 K€)

Ces aides sont prescrites soit directement par les référents administratifs d'accueil, soit par les référents sociaux en fonction du diagnostic des besoins des usagers.

La gestion des aides est assurée par le service Aides Facultatives, en charge de leur suivi technique et financier et centralisé au siège social.

▶ L'Aide Alimentaire :

■ Participation aux frais de cantines scolaires des enfants fréquentant les écoles primaires du secteur privé

Chaque année, le C.C.A.S. aide financièrement les familles éprouvant des difficultés à acquitter les frais de cantines pour les enfants fréquentant les écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat (l'A.P.E.L.) et assure la coordination des demandes émanant des établissements scolaires. Les barèmes sont identiques à ceux définis par la Ville de Marseille pour l'aide aux frais de cantines des écoles publiques.

En 2018

257 dossiers, concernant 391 enfants, ont fait l'objet d'un accord pour un accès à la demi-gratuité.

Orientations 2019

- Consolider le travail d'orientation des familles éligibles à cette aide pour une prise en charge globale, dans le cadre du partenariat avec l'A.P.E.L..

■ Attribution de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (C.A.P.)

Les C.A.P. sont des titres de paiement qui permettent d'acquérir des denrées alimentaires ou des produits d'hygiène, auprès de commerçants affiliés à un certain prestataire.

Ils sont attribués par le C.C.A.S. aux publics en situation de rupture totale ou partielle de ressources ou encore en situation de détresse alimentaire, en fonction des cas.

En 2018

7 800 carnets de 5 chèques d'une valeur faciale de 5 euros ont été distribués du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Orientations 2019

- Un des enjeux majeurs demeure la meilleure articulation avec les autres acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire marseillais, d'où :
 - le travail engagé avec des partenaires tels que la Banque Alimentaire des Bouches du Rhône, dans le but de fluidifier les rôles de chacun et d'optimiser les conditions de délivrance de l'aide alimentaire, notamment au bénéfice des familles nécessitant un accompagnement à long terme ;
 - Le projet de conventionnement partenarial avec l'Épicerie Solidaire sur le secteur Nord qui permettra aux bénéficiaires de CAP d'accéder aux produits délivrés par l'Épicerie.

► L'Aide financière : la Mesure d'Accompagnement Social (M.A.S.)

La mesure d'accompagnement social (M.A.S.), mise en place en juillet 2015, se présente sous la forme d'une aide financière octroyée aux résidents marseillais, d'un montant variable et pouvant aller jusqu'à 1 000 euros. Elle cible les publics accompagnés par le C.C.A.S. en difficulté économique ayant nécessité de satisfaire aux besoins élémentaires de l'existence ou de faire face à un accident de la vie.

En 2018

30 mesures d'accompagnement social auront été octroyées pour un budget équivalent à celui de l'année 2017, estimé à 13 000 euros.

Orientations 2019

- Poursuivre le travail de collaboration étroite avec les partenaires du territoire pour mobiliser l'ensemble des autres aides de droit commun dont la M.A.S. est complémentaire, et ce, notamment en cas de ruptures de droits.

► L'Aide aux transports

Dans le cadre d'un partenariat entre la Ville, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le C.C.A.S. cette aide permet aux personnes les plus fragiles de bénéficier de la gratuité des transports sur l'ensemble du réseau de la Régie des Transports Marseillais (personnes âgées de plus de 75 ans non imposables, chômeurs, anciens combattants, mutilés du travail, mutilés de guerre et aveugles civils).

En 2018

50 000 demandes ont été instruites en 2018 dont 81 % ont fait l'objet d'un accord. Ce chiffre est stable par rapport à l'année 2017.

Orientations 2019

- Dématérialiser le traitement des dossiers et accompagner les usagers dans cette évolution de procédure (communication dématérialisée des pièces justificatives permettant l'étude des demandes d'aide).

► Le Fonds de Proximité Eau (F.P.E.)

Les aides attribuées par la S.E.M.M. et la Métropole aux abonnés marseillais de la S.E.M.M. relèvent du dispositif dénommé « Fonds de Proximité Eau » dont la gestion a été confiée, par convention, au C.C.A.S. de Marseille depuis le 16 juin 2016.

En effet depuis cette date, le service des Aides Facultatives gère les demandes d'aides concernant les abonnés de la Société des Eaux de Marseille Métropole (S.E.M.M.) résidant à Marseille en situation d'impayés d'eau.

En 2018

1 085 dossiers ont été reçus par le C.C.A.S. parmi lesquels 1 037 aides (soit 96%) ont été accordées et 48 ont été rejetées par la SEMM car non éligibles au dispositif.

L'évolution de ce partenariat entre la Métropole, la S.E.M.M. et le C.C.A.S. montre une tendance à la hausse du nombre de demandes depuis la mise en place de cette aide en juin 2016, ce qui témoigne d'une bonne appropriation du dispositif par l'ensemble des partenaires.

Orientations 2019

- Poursuivre la communication du dispositif Fonds de Proximité Eau (F.P.E.) par la participation aux réunions d'information dans les lieux d'accueil R.S.A. et chez les différents partenaires susceptibles d'accueillir des publics éligibles à cette aide aux impayés ;
- Suite au transfert par le Conseil Départemental de la gestion du FSL à la Métropole, participer aux instances partenariales qui vont se mettre en place afin d'évaluer les modalités de répartition des dotations de la S.E.M.M. entre le F.S.L. Maintien (géré par la Métropole) et le Fonds de Proximité Eau (géré par le C.C.A.S.). L'objectif de ce cadre partenarial viserait également l'harmonisation des pratiques entre les communes concernées, notamment quant aux critères d'accès aux aides d'impayés d'eau, dans le cadre du Fonds de proximité eau.

► Les Colis de Noël

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, la municipalité, par tradition, offre un colis aux personnes âgées disposant de ressources modestes :

- Séniors fréquentant les lieux d'accueil du C.C.A.S. ;
- Personnes âgées de 75 ans et plus, résidant sur Marseille et non imposables sur le revenu ;
- Bénéficiaires des services DOMI SERVICES, S.S.I.A.D., A.J.A. du C.C.A.S..

En 2018

A l'identique de l'année 2017, 12 000 colis de Noël ont été attribués conformément aux orientations budgétaires définies.

Orientations 2019

- Finaliser le travail de rationalisation et d'optimisation de la gestion des colis de Noël entrepris avec l'ensemble des services opérationnels et fonctionnels.

► Le Microcrédit personnel

Mis en place dans le cadre d'un partenariat entre le C.C.A.S. de Marseille et le Crédit Municipal de Marseille, ce dispositif permet l'octroi d'un crédit compris entre 300 € et 3 000 € pour des personnes exclues du système bancaire traditionnel en raison de leur situation personnelle (familles monoparentales, personnes isolées, retraités) ou professionnelle (contrats C.D.D, chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux). Le microcrédit doit permettre de financer un projet contribuant à l'insertion sociale et / ou professionnelle du demandeur.

En 2018

195 demandes ont été étudiées et 42 microcrédits personnels ont pu être accordés. Les microcrédits personnels accordés ont permis de soutenir des projets d'aide à la mobilité, d'équipement du logement et d'accès à la santé.

L'augmentation de plus de 60 % du nombre de demandes et le doublement du nombre de dossiers accordés démontrent la montée en charge de ce dispositif d'aide encore récent mais mieux connu et davantage prescrit par les équipes opérationnelles.

Orientations 2019

- Poursuivre le partenariat avec le Crédit Municipal de Marseille dans le cadre du renouvellement de convention réalisé en 2018 ;
- Mieux identifier les motifs des décisions de rejet par la banque partenaire afin de prendre en compte les critères d'analyse de cette dernière pour optimiser les modalités de traitement des dossiers.

B. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS EN PRECARITE

Le chômage est le premier facteur d'exclusion et touche 18,5 % de la population active marseillaise, soit 67 503 personnes (*source : I.N.S.E.E., R.P. 2015*). En termes de précarité, **la cité phocéenne compte 48 720 bénéficiaires du R.S.A.** (*source : C.A.F. des BdR, 31/12/2017*).

Les sources d'exclusion sont multiples, les situations de précarité résultent essentiellement de l'absence d'emploi, de logements indignes, de l'isolement social, physique et psychique. Le C.C.A.S. intervient dans cette lutte pour l'inclusion sociale, notamment dans les domaines suivants :

► L'instruction des demandes de R.S.A.

Le C.C.A.S. poursuit sa mission d'instruction des demandes d'allocation du RSA mais a vu réduire son activité à la partie d'instruction administrative, au regard de l'internalisation, par le Conseil Départemental, de la partie du dispositif concernant l'orientation des bénéficiaires. En effet, la réorganisation du C.D. 13 conduit les différents partenaires instructeurs à lui transférer l'élaboration des contrats d'orientation, réalisée désormais par une équipe de techniciens en interne de la Collectivité C.D. 13.

Est à noter la seconde évolution majeure impactant l'activité du C.C.A.S., portant sur la dématérialisation de la demande de R.S.A., mise en œuvre en janvier 2018.

En 2018

Environ 400 dossiers de demande de R.S.A. ont été constitués en 2018 par le C.C.A.S., en diminution de 27% par rapport à 2017.

Cette baisse d'activité doit néanmoins être nuancée par l'accompagnement nécessaire des publics dans l'appropriation de ces deux évolutions, accompagnement pris en charge par les référents administratifs d'accueils au niveau du pré-accueil au sein des Agences.

Orientations 2019

- Programmer un bilan intermédiaire des évolutions avec les partenaires C.A.F. des Bouches-du-Rhône et C.D. 13, afin d'évaluer les impacts de la dématérialisation des demandes de R.S.A. et de l'internalisation de la mission d'orientation.

► La contractualisation et le suivi des bénéficiaires du R.S.A.

Le C.C.A.S. poursuit sa mission d'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental, qui définit chaque année l'objectif de suivi en termes de files actives.

En 2018

Une moyenne de 2 900 foyers a été accompagnée, dans le cadre de l'accompagnement social formalisé par le Contrat d'Engagement Réciproque (C.E.R.) et mis en œuvre par 24 référents sociaux spécialisés.

Orientations 2019

- Poursuivre la concertation avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour garantir l'efficacité de la répartition territoriale de la file active globale ;
- Poursuivre les démarches d'amélioration du traitement de l'information concernant l'exploitation statistique des données ;
- Poursuivre la réflexion amorcée avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, afin de fluidifier les orientations des publics présentant des signes de troubles de la santé mentale.

► Les interventions sociales généralistes

Le service « Interventions Sociales et Orientations », développé et territorialisé depuis juin 2016, compte 4 référents sociaux I.S.O., positionnés au sein de chacune des Agences d'accueil et de Services Sociaux. Ils assurent les missions suivantes :

- Interventions sociales ponctuelles sur des situations signalées par des élus, des partenaires ou des particuliers (diagnostic social et orientation vers les acteurs et dispositifs adaptés aux besoins) ;
- Appui aux responsables d'agences d'accueil et de services sociaux sur la procédure d'instruction des demandes de domiciliation administrative et notamment concernant

- l'évaluation de la situation des demandeurs au regard du logement et du besoin d'accès à des droits civils et sociaux ;
- Gestion des réponses aux usagers qui s'adressent au C.C.A.S. via la boîte contact du site internet de l'Institution ;
 - Instruction des dossiers de microcrédit personnel et suivi des emprunteurs en fonction des besoins dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets ;
 - Instruction des demandes d'aides Fonds de Proximité Eau pour les usagers abonnés en situation d'impayés d'eau.

En 2018

Le service I.S.O. :

- est intervenu **auprès de 1 150 usagers dans le cadre des missions d'interventions sociales ponctuelles** ;
- **a répondu à près de 360 demandes de renseignements en ligne** ;
- **a instruit près de 345 dossiers de Microcrédit personnel et de Fonds de proximité eau.**

Le service I.S.O. a également été mobilisé sur l'intérim de référents sociaux E.S.A. et R.S.A. au sein des Agences d'accueil et de services sociaux.

Orientations 2019

- Renforcement du cadre partenarial dans le cadre du Fonds de proximité Eau ;
- Bilan qualitatif interne suite à la finalisation du projet de service élargi notamment à la mission d'appui aux responsables d'Agence en matière d'instruction des demandes d'aides légales pour les situations complexes.

► L'action en faveur des personnes accueillies en commissariat

Depuis 2008, le C.C.A.S. assure cette mission dans le cadre du partenariat avec la Police Nationale, la Ville de Marseille (service Prévention de la délinquance et C.L.S.P.D.) et l'Etat (Préfecture des Bouches-du-Rhône au titre du F.I.P.D.), enrichi du partenariat du Conseil Départemental depuis 2013. Les trois référents sociaux, agents du C.C.A.S. sont respectivement implantés sur les commissariats Noailles (Division Centre - 1, 2, 4, 5, 6 et 7^{èmes} arrondissements), Capelette (Division Sud - 8, 9, 10, 11 et 12^{èmes} arrondissements) et Delorme (Division Nord - 3, 13, 14, 15 et 16^{èmes} arrondissements).

Leur mission d'évaluation sociale et d'orientation cible les personnes en difficulté, jeunes et adultes, victimes et auteurs, dans le cadre du champ pénal ou hors champ pénal, nécessitant un diagnostic des problématiques et une orientation vers les partenaires compétents pour la prise en charge des difficultés rencontrées.

En 2018

1 498 personnes ont été reçues et orientées par les coordonnateurs sociaux dont la répartition des profils est globalement similaire à celle observée les années précédentes :

- 7% de « mis en cause », dont 29 % de mineurs ;
- 51% de « victimes », dont 10 % de mineurs ;
- 42% de situations « hors infraction » (entourage des auteurs et victimes) dont 24 % sont mineurs.

Orientations 2019

- Pérenniser les permanences des coordonnateurs au sein des différents commissariats de quartier rattachés aux trois hôtels de police (Division Centre, Nord et Sud) pour lesquels interviennent les intervenants sociaux en commissariat.

C. L'ACTION SPECIFIQUE SUR LE LOGEMENT

► La prévention des expulsions domiciliaires

Dans le cadre de la charte des expulsions domiciliaires, le C.C.A.S. réalise les enquêtes pré et post-assignation sollicitées par les services de l'Etat.

En 2018

84 enquêtes pré et post-assignation, ont été réalisées par les référents sociaux des différents services de la Direction, en augmentation de plus de 35 % par rapport à 2017.

Orientations 2019

- Participer aux différents groupes de travail mis en place par la Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives et suite à la publication de la nouvelle Charte de Prévention des Expulsions Domiciliaires élaborée dans un cadre de la concertation partenariale ;
- Poursuivre le partenariat spécifique au sein de la Commission expérimentale de prévention des impayés locatifs sur le centre-ville de Marseille, financé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.D.J.S.C.S.), la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), le Conseil Départemental et la Ville et mise en œuvre par l'Agence Départementale d'Information sur Le Logement (A.D.I.L.) et l'association Accompagnement Promotion Insertion (A.P.I.).

D. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SENIORS

► Les Espaces Services Aînés (E.S.A.)

Les E.S.A. assurent un travail de proximité en proposant l'accueil, l'information, l'orientation et la prise en charge sociale des personnes de plus de 60 ans. Ils réalisent l'évaluation sociale de la situation et des besoins des séniors et mettent en place des actions adaptées, en coordination avec les partenaires médico-sociaux compétents pour les problématiques rencontrées.

En 2018

6 410 personnes de plus de 60 ans ont bénéficié en 2018 d'une prise en charge par les travailleurs sociaux des E.S.A, ce qui représente une augmentation de 11,8 % par rapport à l'année 2017.

Environ **41 195** actions ont été réalisées dans les domaines de l'accès aux droits et notamment les droits à la retraite, du soutien à domicile, du budget, du logement et/ou de la santé.

Au vu du nombre et de la complexité croissants des situations sociales à prendre en charge, le C.C.A.S. a sollicité en 2017 le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et plus précisément la Direction des Territoires et de l'Action Sociale (D.I.T.A.S.) afin de mettre en œuvre une expérimentation visant à fluidifier les orientations et optimiser les moyens d'accompagnement social de proximité sur le territoire marseillais.

Ce projet expérimental, mis en œuvre sur le secteur Sud (8°, 9°, 10° et 11° arrondissements) et une partie du secteur Est (4° et 12° arrondissements), depuis le mois de mai 2017 et élargi à l'ensemble du territoire au second semestre 2018, vise à définir un schéma d'orientation des publics séniors, afin de renforcer les complémentarités d'actions du C.D. 13 et du C.C.A.S. dans le cadre de leurs missions respectives, légale et facultative, en matière de prise en charge sociale des séniors de plus de 60 ans.

Dans le cadre de cette expérimentation :

- Les Maisons Départementales de la Solidarité interviennent prioritairement au service des séniors non retraités et des séniors retraités sans problème de maintien à domicile ;
- Le C.C.A.S. prend en charge plutôt les séniors retraités avec besoin de maintien à domicile, ainsi que les séniors ayant une problématique complexe d'accès aux droits retraite.

Orientations 2019

- Partager le bilan de l'expérimentation qui a connu un élargissement à tout le territoire marseillais en fin d'année 2018. Un comité de pilotage, réunissant les deux partenaires institutionnels, le Conseil Départemental et le C.C.A.S. permettra d'envisager dans le courant 2019 la formalisation d'un protocole de collaboration concernant la prise en charge des séniors et la clarification des domaines d'intervention des deux partenaires ;
- Poursuivre le renforcement de la concertation partenariale avec les autres acteurs institutionnels en charge de l'accès aux droits des publics de plus de 60 ans (Caisses de

Retraite régimes de base et complémentaire, Caisse d'Allocations Familiales) et notamment avec la C.A.R.S.A.T. Sud-Est avec laquelle un travail de fond, conventionné en 2018, a été engagé afin de répondre au mieux aux problématiques des séniors (renforcement des modalités opérationnelles de communication, mise en place de réunions thématiques, expérimentation d'une action de prévention spécifique pour les bénéficiaires du R.S.A.).

► Pôle Infos séniors

(Budget Prévisionnel 2019 environ 186 K€ Personnel inclus)

Le C.C.A.S. est porteur du Pôle Infos séniors Marseille Sud-Est pour 4 arrondissements de Marseille (8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} arrondissements).

Sa coordinatrice assure les 3 niveaux d'intervention prévus par le cahier des charges :

- Observation gérontologique locale ;
- Information des publics ;
- Animation partenariale du territoire.

En 2018

Le Pôle Infos séniors a procédé à l'évaluation de **276** situations pour lesquelles une ou plusieurs actions ont été nécessaires : information, orientation, identification des besoins et coordination des interventions, avec envoi de documentations et communications téléphoniques, par mails et voie postale.

Parmi ces situations, **42 (20%)** se sont révélées complexes au vu de l'isolement, la précarité, la pluralité des difficultés rencontrées et le manque de partenaires mobilisables. L'intervention de la coordinatrice a fait l'objet de **20** visites à domicile.

Tout au long de l'année, dans le cadre de l'animation partenariale, le Pôle Infos séniors a organisé des comités techniques, participé à des forums, séminaires et formations et mis en place des rencontres avec les partenaires du territoire.

Orientations 2019

- Finaliser la structuration du Pôle Infos séniors qui fait dorénavant l'objet d'un budget annexe, au regard de son statut d'établissement social et médico-social, et qui a fait l'objet de recommandations suite à l'évaluation externe fin 2017 ;
- Poursuivre la dynamique qui s'est mise en place par le biais de l'organisation de comités techniques réguliers, organisés à destination des professionnels du secteur de la gérontologie.

► L'évaluation des besoins des retraités G.I.R. 5 et 6, et l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé

Le C.C.A.S. assure une mission d'évaluation des besoins des ressortissants de la C.A.R.S.A.T., de la Fonction Publique d'État et de la C.N.R.A.C.L., de G.I.R. 5 et 6 dans le cadre d'une convention tripartite avec la C.A.R.S.A.T. et C.Q.F.D. Les travailleurs sociaux du C.C.A.S. prennent en charge les évaluations et l'organisation de la mise en place des plans d'actions personnalisés sur les 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements.

En 2018

Le bilan d'activité fait état du traitement de **255** premières demandes et de **1 468** renouvellements de prise en charge, soit un total de **1 723** dossiers traités, activité en diminution de 13,8% par rapport à l'année 2017.

Orientations 2019

- Prendre en charge, à la demande de la C.A.R.S.A.T., les évaluations dans le cadre du dispositif de l'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (A.R.D.H.). Ce dispositif s'adresse aux retraités pour lesquels un diagnostic de récupération de l'autonomie a été formulé au cours de leur hospitalisation, et leur permet de faire face à une situation d'urgence temporaire au retour à domicile, en sortie d'hospitalisation (ces évaluations étaient jusqu'alors réalisées par les travailleurs sociaux de la C.A.R.S.A.T.) ;
- Renforcer le suivi des tableaux de bord relatifs à la mobilisation des aides pour les retraités les plus fragilisés.

► Le Dispositif Prévention et Veille sociale

A l'issue de plus d'une dizaine d'années d'expérience sur l'opération de prévention canicule, le C.C.A.S. de Marseille anime désormais un dispositif de veille sociale tout au long de l'année.

Le « Dispositif Prévention et Veille sociale » a pu être construit et mis en œuvre grâce au soutien financier de la C.N.S.A. dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, associé au partenariat financier et technique de la C.A.R.S.A.T. Sud-Est et de la Sécurité Sociale pour les Indépendants Provence-Alpes.

En 2018

Le « Dispositif Prévention et Veille sociale » s'articule autour de plusieurs opérations menées tout au long de l'année, dans le cadre d'actions individuelles et collectives :

- **6 079** personnes ont été contactées et **95** visites à domicile ont été réalisées sur la période estivale, soit une augmentation de près de 5% par rapport à 2017 ;

- **1 136** personnes ont été contactées dans le cadre de la veille téléphonique tout au long de l'année, **95** (soit 8,4%) de ces personnes ont pu bénéficier d'un suivi téléphonique régulier et pour **38** d'entre elles, des évaluations et interventions sociales personnalisées ont été nécessaires ;
- **215** personnes ont participé aux **4** rencontres thématiques organisées sur les thèmes des bienfaits de l'activité physique et des enjeux du développement du Numérique ;
- **164** questionnaires de satisfaction et recueil de besoins ont été renseignés et indiquent que **96%** des personnes se disent satisfaites par les actions proposées dans le cadre de ce dispositif de prévention.

Orientations 2019

- Développer l'animation du réseau des partenaires afin de permettre l'appropriation de l'offre de service (actions individuelles et collectives) sur l'ensemble du territoire marseillais, par les acteurs susceptibles de relayer l'information auprès des publics (notamment C.I.Q. et Centres sociaux);
- Assurer la capitalisation des informations issues des Rendez-vous du C.C.A.S., à destination des publics et des partenaires ;
- Consolider l'outil de traitement de l'information, afin notamment de mieux évaluer les résultats du Dispositif ;
- Renforcer le suivi des bénéficiaires, proposé à 3 et 6 mois, à l'issue des Rendez-vous du C.C.A.S..

E. L'APPUI TRANSVERSAL DES MISSIONS D'ANIMATION DES DISPOSITIFS PARTENARIAUX ET D'INGENIERIE ET DEMARCHE QUALITE

En complément des réalisations directement liées à l'action de la Direction Accueil et Accès aux Droits, présentées ci-dessus, sont à souligner pour les deux Missions, les principales réalisations et orientations suivantes :

► La Mission d'Animation des Dispositifs Partenariaux

En 2018

- Développement du partenariat avec la C.P.C.A.M. des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la Plateforme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé (P.F.I.D.A.S.S.) dont l'objectif est de traiter tout signalement de personne en situation de renoncement aux soins. Dans le cadre de ce partenariat, les services opérationnels du C.C.A.S., considérés comme « détecteurs » orientent les publics vers la C.P.C.A.M. afin que celle-ci approfondisse le diagnostic de situation et procède aux orientations et prises en charge adaptées, en mobilisant l'ensemble des partenaires nécessaires ;
- Contribution à l'organisation des deuxièmes Assises Nationales du Vieillessement (21 et 22 mars 2018) ;

- Mise en place d'une réunion thématique à destination d'une trentaine de partenaires pour une présentation de l'offre de service du Pôle Autonomie ;
- Animation de l'atelier thématique « Partenariats » dans le cadre du Projet d'établissement, avec mise en place d'outils pratiques tels que le Répertoire des dispositifs de l'action sociale et l'outil mémo (format sous-main).

Orientations 2019

- Accompagner la mise en œuvre du plan d'action de développement des transversalités internes entre les deux pôles opérationnels ;
- Poursuivre le travail de représentation régulière du C.C.A.S. au sein de l'ensemble des instances sur le territoire marseillais et faciliter la mise en œuvre des collaborations partenariales, notamment avec la M.D.P.H. au vu du nouveau cadre réglementaire qui prévoit la généralisation de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » (accompagnement global avec coordination des différents pouvoirs publics) ;
- Initier, en collaboration avec le Service Coopération institutionnelle, le partenariat avec la Branche Action sociale de la C.A.R.S.A.T.S.E., à l'instar des travaux réalisés, en 2018, avec la Branche Retraite ;
- Poursuivre le développement des outils de capitalisation des données, notamment dans le cadre de la structuration du fichier des partenaires, en collaboration étroite avec la Mission Ingénierie.

► La Mission d'Ingénierie et la Démarche Qualité

En 2018

- Révision des modalités de la collaboration avec la C.A.F., dans le cadre des nouvelles habilitations C.D.A.P. (Consultation des Données Allocataires par les Partenaires) ;
- Structuration de l'organisation de l'Agence Est et mise en place de nouvelles permanences sociales partenariales dans les secteurs Centre et Est ;
- Rationalisation des procédures (cf colis de Noël) et outils de sécurisation des équipes opérationnelles ;
- Développement de tableaux de bord et autres indicateurs d'activités (Agences territoriales et Dispositifs thématiques) ;
- Poursuite des missions d'harmonisation des pratiques professionnelles ;
- Accompagnement à l'expérimentation du Coffre-Fort Numérique au sein des Agences.

Orientations 2019

- Accompagnement à la professionnalisation des équipes, notamment dans le cadre de la formation des agents aux outils numériques, pilotée par la D.I.N.S.I. ;
- Poursuite de la mise en œuvre de l'expérimentation du Coffre-fort numérique, en collaboration avec la D.I.N.S.I. ;

- Accompagnement à la mise en œuvre des orientations générales de développement durable, dématérialisation, simplification des procédures et rationalisation des moyens (première évaluation des différents impacts de la dématérialisation et appui aux réajustements opérationnels nécessaires dans le cadre du schéma d'accueil des publics) ;
- Appui spécifique à la réorganisation des moyens dans le cadre de la mission d'élection de domicile.

II – PÔLE AUTONOMIE ET SERVICE CULTURE ET LOISIRS

(Budget Prévisionnel 2019 environ 9,55 M€ Personnel inclus)

L'accroissement de l'espérance de vie à 85,3 ans pour les femmes et 79,5 ans pour les hommes, qui porte la part de la population âgée de 60 ans et plus à 24 % sur la commune de Marseille, requiert une politique de prévention et d'accompagnement qui permet de concevoir et d'organiser les réponses aux attentes et aux besoins spécifiques des personnes âgées. Toutefois, il convient de dissocier l'offre de services qui doit être adaptée aux plus jeunes d'entre eux comme aux moins valides et aux moins autonomes. Cette distinction s'opère tant au niveau des différentes actions menées au sein des établissements d'accueil qu'au niveau des services du soutien à domicile gérés par le C.C.A.S..

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la mise en place des orientations stratégiques et opérationnelles découlant du projet d'établissement du Centre Communal d'Action Sociale de Marseille.

Ces orientations doivent permettre à la Direction Autonomie et Cadre de Vie (D.A.C.V.) :

- D'améliorer sa lisibilité tant en interne qu'en externe, par l'amélioration des transversalités entre services et directions, et auprès des partenaires extérieurs ;
- De revisiter son offre de service afin d'accroître la satisfaction de ses publics.

La Direction Autonomie et Cadre de Vie a pour missions :

- De répondre aux besoins sociaux de la population âgée marseillaise, en adaptant son offre de service et d'hébergement ;
- D'assurer la coordination et la continuité des prises en charge tant en établissement qu'à domicile ;

- D'accompagner le maintien de l'autonomie et de favoriser le lien social tout en prévenant l'isolement au travers de ses activités en établissement et de ses prestations de maintien à domicile.

La D.A.C.V., qui compte 104 agents, est organisée, au sein du pôle Autonomie en deux divisions :

- La division Résidences Autonomie et Clubs Seniors Plus avec trois coordinations territoriales qui se répartissent géographiquement en 4 Résidences Autonomie et 6 Clubs Seniors Plus ;
- La division Maintien à Domicile qui regroupe 5 prestations : Aide à domicile, Restauration, Téléassistance, Petits travaux et Accompagnements aux déplacements dont dépendent les visites de convivialité.

DIVISION RESIDENCES AUTONOMIE ET CLUBS SENIORS PLUS

La répartition s'établit comme suit :

- Coordination Territoriale 1 : Résidences autonomie Les Magnolias des Carmes, L'Escale du Panier, Les Jardins du Vallon, La Roseraie de Saint-Tronc ;
- Coordination Territoriale 2 : Clubs Seniors Plus La Valentine, La Plaine, Montolivet ;
- Coordination Territoriale 3 : Clubs Seniors Plus Granoux, Saint-Cyr, Saint-Victor.

Les Coordinations Territoriales 2 et 3 regroupent les Clubs Seniors Plus, l'animation et les grands événements, les deux coordinatrices travaillent en collaboration dans de nombreux domaines.

COORDINATION TERRITORIALE 1 - RESIDENCES AUTONOMIE

(Budget Prévisionnel 2019 environ 3,54 M€ Personnel inclus)

En 2018 afin de moderniser l'image du CCAS et de répondre encore davantage aux attentes du public (convivialité, proximité et ouverture sur l'extérieur), la dénomination des quatre Résidences autonomie destinées aux seniors actifs a été repensée autour d'une terminologie commune « LES MASSILIENNES » et quatre appellations spécifiques :

- Les Magnolias des Carmes
- L'escale du Panier
- La Roseraie de Saint-Tronc
- Les Jardins du vallon

L'offre d'hébergement de ces structures est de 204 lits autorisés. 184 résidents sont présents au 1^{er} Octobre 2018 soit un taux d'occupation de plus de 90%.

Pour la première fois depuis de nombreuses années les Résidences autonomie Les Magnolias des Carmes, L'Escale du Panier et la Roseraie de Saint-Tronc sont complètes.

Réalisations 2018

En 2017 et en 2018, La D.A.C.V. s'est adaptée aux évolutions sociétales et législatives conformément aux directives de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (A.S.V.) du 28 décembre 2015 en proposant des prestations minimales individuelles et collectives qui concourent à la prévention de l'autonomie.

Ont été notamment réalisés :

- Les projets d'établissement et la refonte des contrats de séjour ;
- La mise en place sur l'ensemble des Résidences autonomie, d'ateliers, d'ergothérapie et de sophrologie, suite à l'obtention du forfait autonomie et d'une subvention par la Mutualité Française ;
- L'instauration d'ateliers informatiques et d'un accès libre au wifi dans toutes les résidences;
- L'installation d'un lave-linge dans toutes les parties communes ;
- L'extension de l'accueil des animaux de compagnie aux chiens de petite taille ;
- Le marché de restauration a été relancé en fin d'année 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Nombre de journées d'hébergement réalisées (estimation fin 2018) : 63 500

Nombre de Journées Alimentaires Complètes : 63 000 dont 7000 repas extérieurs

Orientations 2019 :

Il est projeté de :

- Apporter une réponse adaptée aux problèmes de la perte d'autonomie par la mise en place d'actions favorisant le bien vieillir ;
- Poursuivre le plan d'action de lutte contre les impayés ;
- Intensifier les échanges inter établissements, comme les Olympiades, les journées festives thématiques afin de permettre aux résidents de nouer des liens sociaux ;
- Intensifier les visites sur le terrain afin de rencontrer l'ensemble des agents et évaluer leurs attentes ;
- Ouvrir les établissements sur l'extérieur, en nouant de nouveaux partenariats ;
- Mettre en place des vacations de médecin sur les quatre résidences ;
- Travailler en vue de proposer à chaque résident, la mise en œuvre de leur projet personnalisé.

CLUBS SENIORS PLUS

Les Clubs seniors Plus ont pour principal objectif de créer du lien social, au travers des différentes animations proposées aux seniors.

Un accent particulier a été mis cette année sur :

- Le volet «prévention», avec la mise en place de partenariats permettant de proposer des activités physiques (Gym autonomie, Ateliers à Chacun Son Sport, Cours de ping pong, Ateliers C.A.R.S.A.T. et Mutualité Française....) ;
- La modernisation des sites, de leur image et des prestations proposées.

Nombre de journées d'animation réalisées : 205 091

(Budget prévisionnel 2019, environ 238 K€ et Restauration Clubs environ 70 K€).

MISSIONS COMMUNES AUX COORDINATIONS 2 ET 3

Réalisations 2018

La dynamique de développement des Clubs Seniors Plus est maintenue conformément aux orientations du projet d'établissement 2016-2020.

Volet prévention :

- Mise en place d'ateliers en partenariat avec la C.A.R.S.A.T. tout au long de l'année 2018 sur des thèmes comme la nutrition, la mémoire, l'équilibre. **Près de 240 personnes ont participé à ces ateliers ;**
- Mise en place d'ateliers animés par la Mutualité Française sur les thèmes de la nutrition et de l'équilibre, **89 personnes** ont participé à l'ensemble de ces ateliers sur les clubs La Plaine et Granoux ;
- Organisation avec la Direction de l'Accueil et de l'Accès aux Droits (DAAD) des «Rendez-vous du C.C.A.S.» sur les Clubs Séniors Plus la Plaine, St Victor, Granoux et St Cyr.

Les thèmes abordés sont les suivants :

La fracture numérique : **Club Granoux 60 personnes / Club la Plaine 100 personnes**

Lutter contre la perte d'autonomie : **Club St Cyr 60 personnes / Club st Victor 50 personnes ;**

- Mise en place, en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines, des ateliers «Gestes qui sauvent» animés par Fabrice GOUPIL.
Lors des «Estivales», environ **35 personnes** ont été sensibilisées pendant 5 séances.

Face à la forte demande, ces ateliers ont été reconduits sur l'ensemble des clubs de septembre à novembre 2018. A ce jour, **80 personnes** ont déjà participé à ces séances.

Volet animation :

- Travail en partenariat avec le M.U.C.E.M., du mois de janvier au mois de juin 2018, sur des «Romans photos» affichés sur les abribus de la Ville de Marseille.
Renouvellement de ce partenariat d'octobre à février 2019 avec le projet « MixDance » ;
- Organisation du carnaval 2018 autour d'un challenge « Sosies » **qui a réuni 160 personnes** à la salle « le BUZZ » ;
- Mise en place de nouvelles animations comme le Café Philo et le Karaoké sur les Estivales du C.C.A.S., l'activité Ping-pong en partenariat avec l'association le « Monde du Ping-pong » pour l'ensemble des clubs ;
- Développement des concours interclubs de pétanque (au total 8 journées organisées cette année avec **350 personnes reçues**) ;

La campagne d'Eté de Saint-Cyr a été revisitée en 2018 et se dénomme « Les Estivales du C.C.A.S. » avec de nouvelles animations et une formule de repas modernisée sous forme de buffet qui rencontre un vif succès auprès des seniors les plus jeunes.

Organisation administrative et financière :

- Mise en place sur l'ensemble des sites des T.P.E. : dématérialisation complète des documents comptables et modernisation du mode de paiement ;
- Maintien de la transversalité interservices et de l'ouverture vers l'extérieur : présence aux ateliers thématiques, partenariat, développement durable... ;
- Réactualisation des Flyers et des plannings de l'ensemble des sites.

Travaux :

De nombreux travaux de sécurisation et de modernisation des sites ont été effectués en 2018 :

- St Cyr: Désamiantage et remplacement chaudière, rénovation complète de la terrasse ;
- Granoux: Rafrâchissement de la peinture ;
- Montolivet: Désamiantage cuisine, sécurisation des issues, changement des menuiseries extérieures ;
- La Plaine: Rafrâchissement des peintures, rénovation de la cuisine.

ORIENTATIONS FIN 2018 / DEBUT 2019 COMMUNES AUX POLES 2 ET 3

Il est projeté :

- ➔ L'optimisation de la mise en place des T.P.E. ;
- ➔ L'étude de marché afin de remplacer totalement les lots alimentaires par des bons Kadéos ;
- ➔ Le renforcement du suivi/contrôle comptable et financier des sites ;
- ➔ La modernisation de la signalétique (notamment des clubs Valentine et Montolivet) ;
- ➔ La mise en place d'un nouveau calendrier d'intervention de la CARSAT ;
- ➔ La mise en place sortie soutien scolaire ;
- ➔ La mise en place calendrier «A Chacun Son Sport» ;
- ➔ La reconduction «Journée Bénévoles» le 11 décembre 2018 ;
- ➔ La nouvelle formule repas de Noël «tout inclus» avec spectacle « Cabaret » ;
- ➔ L'organisation du Carnaval et des Estivales 2019.

En complément des missions des Clubs Séniors Plus, le service Culture et Loisirs (créé en 2015 avec un Budget Prévisionnel 2019 de 32 000,00 €) a pour objectif de faire participer nos séniors à l'activité culturelle locale ou régionale, de favoriser le lien social et créer un temps de convivialité.

En 2018 ont été organisés :

- Deux voyages : Paris et Croatie ;
- Un voyage dans le Var avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (A.N.C.V.) pour les personnes non imposables ;
- Des sorties mensuelles à la journée ;
- Des sorties en mini bus pour nos Résidences Autonomie et nos Clubs Séniors Plus ;
- Des sorties culturelles en partenariat avec le dispositif « Ensemble en Provence » ;
- Des Conférences Films documentaires à l'Odéon et le Cinéma Pathé Madeleine ;
- Des sorties culturelles pour notre public précaire en partenariat avec l'Association Culture du Cœur.

Orientations 2019

Développement de différents partenariats :

- Avec le Conseil Départemental « ensemble en Provence » pour sorties culturelles et pédestres ;
- Avec connaissance du monde projection de films documentaires en présence du conférencier ;
- Organisation des sorties journées mensuelles ;
- Organisation des sorties minibus ;
- Programmation de deux grands voyages en Italie et en Espagne ;
- Un voyage dans les Pyrénées Orientales avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (A.N.C.V.) afin de sortir de l'isolement les personnes non imposables qui ne peuvent voyager.

DIVISION MAINTIEN A DOMICILE

La Division maintien à domicile développe des prestations qui participent à l'accompagnement à domicile des personnes fragilisées par l'âge et la dépendance.

Dans un contexte récurrent de crise des financements de l'aide à domicile, la démarche d'amélioration de la qualité entreprise par le service, est sans cesse réaffirmée.

Orientations 2019

Il est projeté de :

- ➔ Poursuivre et réaliser les actions décrites dans le projet de service ;
- ➔ Initier un projet global de veille sociale et de développement du lien social ;
- ➔ Poursuivre et développer le partenariat inter-services, et en direction d'autres collectivités et partenaires pour compléter et diversifier l'offre de service ;
- ➔ Actualiser les documents d'information et de contractualisation issus de la loi du 2 Janvier 2002 (prestation restauration à domicile, BIP Marseille+).

AIDE A DOMICILE

(Budget Prévisionnel 2019 environ 262 K€ Personnel inclus)

La prestation d'aide à domicile permet d'accompagner les personnes âgées à domicile, le plus longtemps possible. Cette prestation bénéficie de l'agrément qualité, et d'une autorisation délivrée par arrêté du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, en date du 15 mars 2009.

Les aides à domicile interviennent auprès des bénéficiaires pour une aide à la réalisation des tâches essentielles de la vie quotidienne (entretien du logement, préparation et aide à la prise des repas, petites courses, soutien administratif et psychologique).

A ce titre, près de 8 000 heures ont été réalisées en 2018 en mode prestataire.

En mode mandataire, l'activité est mise en extinction et seuls les anciens contrats, sont actuellement poursuivis.

Orientations 2019

Il est projeté de :

- ➔ Rechercher et développer de nouvelles formes de partenariats en direction d'autres opérateurs ;
- ➔ Poursuivre l'intégration des aides à domicile sur des missions d'accompagnements et de visites de convivialité dans le double objectif de répondre à un besoin social repéré et d'optimiser les plannings d'intervention.

RESTAURATION A DOMICILE – LE PORTAGE DE REPAS

(Budget Prévisionnel 2019 environ 1,62 M€ Personnel inclus)

Cette prestation a pour mission de livrer au domicile des personnes âgées ou handicapées un repas complet du midi ainsi qu'un complément pour le soir facultatif pour chaque jour de la semaine, dimanche et jours fériés compris.

Ce service bénéficie depuis le 15 mars 2009, d'une autorisation délivrée par arrêté du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

L'Activité Livraison du service est installée dans les locaux de l'agence de service social Nord au 151 Bd Danièle CASANOVA.

Plus de 157 000 repas et 42 000 compléments du soir ont été livrés au titre de l'année 2018.

Orientations 2019

Il est projeté de :

- ➔ Mettre en œuvre le marché de restauration avec le nouveau prestataire, réfléchir à une politique commune de développement de l'activité et de communication en tenant compte des besoins des bénéficiaires collectés lors des enquêtes de satisfaction et des visites à domicile (repas spécial semaine du goût, repas thématiques...);
- ➔ Participer à des forums, rencontres partenariales, colloques et développer de nouveaux vecteurs de communication externe ;
- ➔ Intégrer aux méthodes de travail, l'aspect qualité, hygiène et sécurité alimentaire (travail en collaboration avec le prestataire et formation H.A.C.C.P.).

BIP MARSEILLE + (La Téléassistance)

(Budget Prévisionnel 2019 environ 260 K€)

Dans le cadre du développement des actions auprès des Seniors, la téléassistance contribue à la sécurisation du maintien à domicile des personnes âgées.

L'offre de téléassistance est ainsi élargie avec trois options complémentaires : le détecteur de chutes, le détecteur d'inactivité et le détecteur de fumée permettant de prendre en compte la sécurité des bénéficiaires et de répondre aux risques environnementaux à domicile.

Cette offre est complétée par une veille et un maintien du lien social avec la mise en place d'appels bimensuels dispensés par une opératrice de lien social dédiée à cette prestation. En complément et en fonction des besoins du bénéficiaire, ces appels peuvent être prolongés à domicile, par des visites de convivialité réalisées par les assistants de convivialité du C.C.A.S..

Un service d'aide psychologique est également mis à la disposition des abonnés ou de leur famille qui en font la demande ou pour tout usager signalé par les opérateurs du plateau d'écoute ou signalés par le C.C.A.S.

Au titre de l'année 2018, le nombre d'abonnés est de près de 2 600 personnes.

Orientations 2019

Il est projeté de :

- Maintenir, voire développer l'activité ;
- Participer à des forums, rencontres partenariales, colloques et développer de nouveaux vecteurs de communication externe ;
- Poursuivre les actions de lien social : appels téléphoniques et visites de convivialité et la collaboration avec le prestataire ;
- Poursuivre l'ouverture du service d'aide psychologique aux aidants référents ou principaux des abonnés.

PETITS TRAVAUX A DOMICILE

(Budget Prévisionnel 2019 environ 33 K€ Personnel inclus)

Pour répondre aux besoins insuffisamment satisfaits liés au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, les « Petits Travaux » visent l'amélioration des conditions de vie à domicile par l'adaptation et la sécurisation du logement. Ce service a obtenu un agrément qualité délivré par la D.I.R.E.C.C.T.E. (ex D.D.T.E.F.P.) le 1^{er} mars 2010.

La prestation «bricolage» dite «prestation homme toute main», et la prestation «petit jardinage» pour l'entretien de petites surfaces renforcent le dispositif soutien à domicile existant.

En 2018, 40 demandes ont été reçues dont 25 déclarées recevables. Le nombre d'interventions réalisées est de 20.

Orientations 2019

Il est projeté de :

- Redéfinir l'évaluation des besoins pour adapter davantage la prestation aux attentes des personnes âgées ;
- Poursuivre le travail en transversalité avec la Direction des Services Techniques et Sécurité (rencontres, échanges sur les documents...).

ACCOMPAGNEMENT AUX DEPLACEMENTS

(Budget Prévisionnel 2019 environ 477 K€ Personnel inclus)

Mise en place le 1^{er} mars 2000, cette prestation met à la disposition des marseillais âgés de 65 ans et plus, et ce 6 jours sur 7, une possibilité d'accompagnement physique et individuel, non motorisé, dont l'objectif est de prévenir l'isolement et de sécuriser les déplacements des personnes âgées fragilisées.

- Environ 2 200 accompagnements réalisés ;
- Environ 190 personnes âgées ont été suivies dans le cadre des visites à domicile.

Orientations 2019

Il est projeté de :

- Maintenir et développer l'offre globale de service ;
- Développer les actions de communication pour promouvoir l'offre de prestations intégrées ;
- Accompagner les équipes par des modules de formation, des groupes de parole et d'échanges, dans la réorganisation de service basée sur la mise en place d'une polyvalence des métiers concernant les missions d'accompagnements aux déplacements et visites de convivialité ;
- Poursuivre le travail initié en 2018 concernant :
 - La réflexion sur la création d'une nouvelle prestation d'appui administratif auprès des bénéficiaires du maintien à domicile ;
 - L'extension des missions de veille téléphonique auprès des bénéficiaires des prestations de maintien à domicile ;
 - Le travail avec TECHNIPRO (lien social, service d'aide psychologique et signalements...) ;
 - La collaboration avec ALLO MAIRIE dans le cadre de l'accompagnement aux déplacements (rencontres, échanges, statistiques...).

LES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

(Budget Prévisionnel 2019 environ 782 K€ Personnel inclus)

Le service, est composé d'un responsable, d'une Infirmière coordinatrice, d'une secrétaire, de trois infirmières et de 8 auxiliaires de soins qui assurent les soins infirmiers et les soins d'hygiène corporelle auprès des personnes âgées à domicile.

- En 2017, 18 290 interventions ont été réalisées pour 65 bénéficiaires au lieu des 20 242 pour 72 patients de 2016. En 2018 le nombre d'interventions sera d'environ 15 000. Cette baisse des interventions s'explique par l'absence de deux aides-soignantes sur une très longue période sans remplacement ce qui nous oblige à ne plus prendre en charge de nouveaux patients malgré de nombreuses demandes.

Orientations 2019

Augmenter les effectifs soignants : au minimum une aide-soignante supplémentaire pour remplacer l'aide-soignante en arrêt depuis 2017 et pouvoir de nouveau augmenter notre activité.

- Augmenter le nombre de prise en charge au sein des résidences du C.C.A.S. en affirmant notre positionnement (moins de perte de temps dans les transports) ;

- Poursuivre et développer notre démarche qualité au travers de quatre axes :
Axe 1 : La garantie des droits individuels et la participation des usagers ;
Axe 2 : La prévention des risques ;
Axe 3 : La promotion de l'autonomie et de la qualité de vie ;
Axe 4 : La continuité de l'accompagnement et la coordination des interventions ;
Démarche suivie par le comité de pilotage du SSIAD établi au cours de l'évaluation Interne de 2018 ;
- Finaliser la négociation d'un C.P.O.M. (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec l'A.R.S ;
- Améliorer la traçabilité des informations patients/soignants en se dotant d'une télégestion type Domatel, liée à notre logiciel de gestion (Millésime).

L'ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER

(Budget Prévisionnel 2019 environ 453 K€ Personnel inclus)

L'Accueil de Jour Alzheimer Saint-Tronc est un lieu d'accompagnement médico-social qui accueille des personnes âgées de 60 ans et plus atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, pour une ou plusieurs journées par semaine, ce qui permet d'améliorer la qualité de vie des patients et de leurs aidants tout en favorisant leur maintien à domicile.

Les personnes sont accueillies dans des locaux entièrement neufs, de conception innovante et sécurisés.

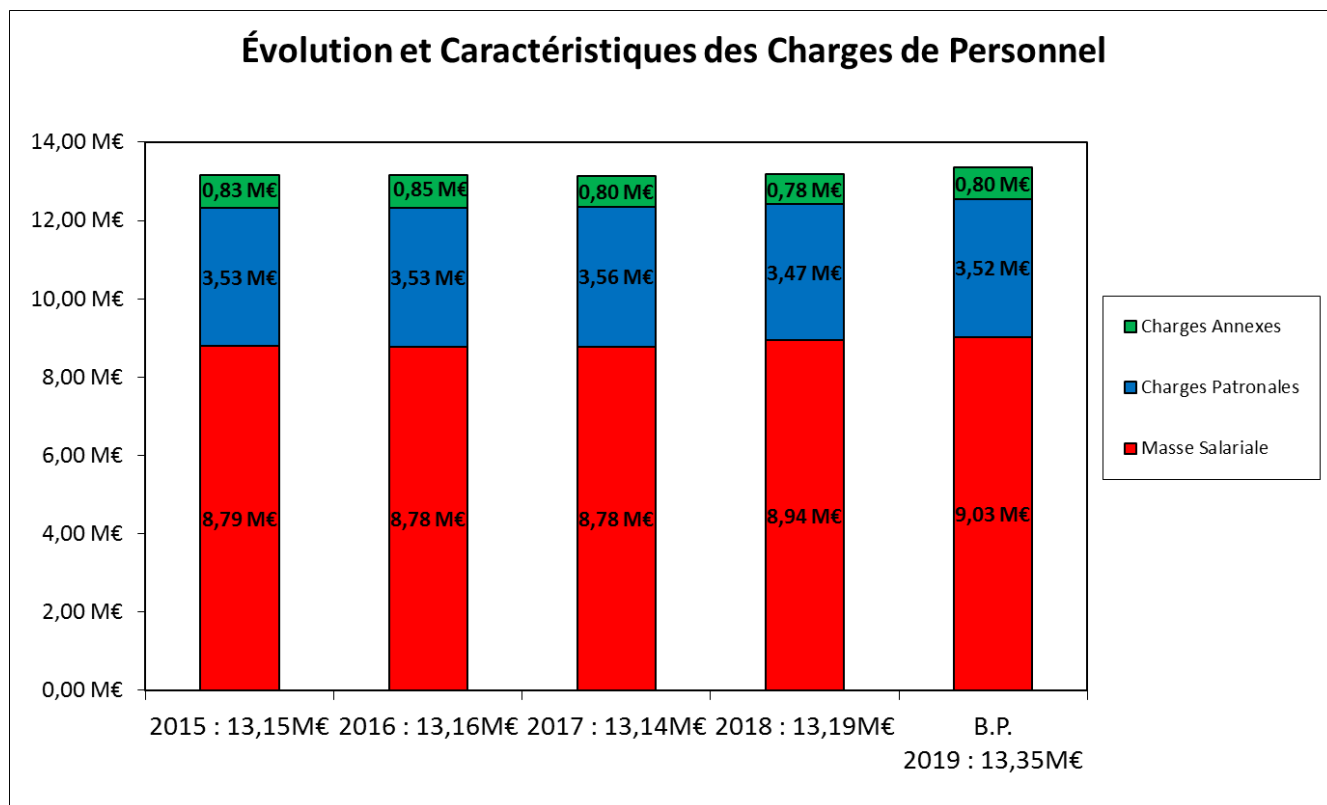
Cet établissement a une capacité d'accueil de 13 personnes par jour.

→ Conformément au projet d'établissement, des activités innovantes sont proposées aux patients ; en particulier, une salle de musicothérapie dotée d'un fauteuil d'accompagnement et relaxation sonore, ateliers cuisine à visée thérapeutique, art-thérapie... Ces nouvelles activités sont proposées et développées en fonction du rythme et capacités de chacun dans le but de maintenir l'autonomie et contribuer au bien-être des personnes accueillies.

Orientations 2019 :

- Obtenir des financements en lien avec la maladie d'Alzheimer afin d'améliorer les conditions d'accueil, la qualité de vie des patients malgré le contexte pathologique ;
- Renforcer et développer les partenariats ;
- Renforcer l'aide aux aidants.

CARACTÉRISTIQUES ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES DE PERSONNEL



Concernant les avantages en nature :

Le C.C.A.S. compte quatre Résidences Autonomie avec pour chacune deux logements attribués pour Nécessité Absolue de Service (concernant donc 8 agents).

Concernant les effectifs :

Pour le mois d'août 2018, sont comptabilisés pour les effectifs étant en activité et rémunérés (hors saisonniers et vacataires) :

FILIERE	TOTAL	Titulaires	Stagiaires	Contractuels
Administrative	120	106	6	8
Technique	35	33	0	2
Médico-Sociale	134	116	5	13
Animation	11	9	1	1

En matière de temps de travail, le Conseil d'Administration a adopté, par délibération N° 18.042 du 11 octobre 2018, les principes généraux d'organisation du temps de travail des agents du C.C.A.S., en conformité avec les observations du Préfet adressées à la Ville de Marseille en début d'année 2018 et avec les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes reçues par le C.C.A.S. pour la période 2010-2014.

Il s'agit plus précisément :

- de fixer la durée annuelle du temps de travail à 1607 heures ;
- d'établir le décompte des heures de travail effectif (7 heures et 41 minutes par jour ou 38 heures et 25 minutes par semaine) et du nombre de jours d'ARTT générés (19 jours), permettant d'intégrer les 5 jours antérieurement accordés au titre de la semaine d'hiver et les 3 jours antérieurement accordés à la discrétion du Maire.

Ces dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Dans le cadre du dialogue social engagé avec les organisations syndicales et de la concertation menée au sein de l'ensemble des services du C.C.A.S., la réflexion se poursuit selon les orientations suivantes :

- La définition des autres cycles de travail spécifiques au regard des missions assurées par le C.C.A.S. ;
- L'étude de la mise en place d'un système de contrôle automatisé du temps de travail ;
- L'étude de l'opportunité et de la faisabilité d'instaurer un dispositif d'horaires variables, selon l'organisation des différents cycles de travail.

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2019

- **État de la dette**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Marseille ne procède qu'au remboursement d'un seul emprunt (contracté en 2013, il a permis de financer l'acquisition de son Siège Social).

Le capital restant dû au 31/12/2018 s'élève à 2 410 486,06 €.

De plus aucun engagement pluriannuel n'est en cours.

- **Évolution des dépenses et des recettes**

Évolution de la section d'investissement :

Chapitre	BUDGET PRINCIPAL			
	Dépenses	Budget Primitif 2018	Budget Prévisionnel 2019	Évolution en %
16	Emprunt et dettes assimilés	85 200,00 €	84 000,00 €	-1,41%
20	Immobilisations incorporelles	150 000,00 €	140 000,00 €	-6,67%
21	Immobilisations corporelles	1 189 800,00 €	1 106 000,00 €	-7,04%
27	Autres immobilisations financières	41 000,00 €	42 000,00 €	2,44%
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00%
041	Opération patrimoniale	28 000,00 €	13 000,00 €	-53,57%
	Total	1 502 000,00 €	1 393 000,00 €	-7,26%
	Recettes	Budget Primitif 2018	Budget Prévisionnel 2019	Évolution en %
001	Résultat reporté	973 988,55 €	895 000,00 €	-8,11%
10	Dotations fonds divers et réserves	70 011,45 €	59 000,00 €	-15,73%
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	430 000,00 €	426 000,00 €	-0,93%
041	Opération patrimoniale	28 000,00 €	13 000,00 €	-53,57%
	Total	1 502 000,00 €	1 393 000,00 €	-7,26%

Chapitre	BUDGETS ANNEXES			
	Dépenses	Budget Primitif 2018	Budget Prévisionnel 2019	Évolution en %
14	Provisions réglementées	4 714,29 €	4 714,29 €	0,00%
16	Emprunt et dettes assimilés	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00 €	20 000,00 €	81,82%
21	Immobilisations corporelles	742 255,71 €	768 285,71 €	3,51%
139	Subvention d'investissement	17 000,00 €	21 000,00 €	23,53%
	Total	779 970,00 €	819 000,00 €	5,00%
	Recettes	Budget Primitif 2018	Budget Prévisionnel 2019	Évolution en %
001	Résultat reporté	278 173,51 €	373 255,71 €	34,18%
10	Dotations fonds divers et réserves	51 799,81 €	58 744,29 €	13,41%
13	Subvention d'investissement	185 000,00 €	134 000,00 €	-27,57%
16	Emprunt et dettes assimilés	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
28	Amortissements des immobilisations	259 996,68 €	248 000,00 €	-4,61%
	Total	779 970,00 €	819 000,00 €	5,00%

	Budget Primitif 2018	Budget Prévisionnel 2019	Évolution en %
<i>Total Dépenses tous budgets confondus</i>	2 281 970,00 €	2 212 000,00 €	-3,07%
<i>Total Recettes tous budgets confondus</i>	2 281 970,00 €	2 212 000,00 €	-3,07%

L'année 2019 sera marquée par la poursuite des travaux de rénovation (commencés en 2016) sur les quatre Résidences Autonomie permettant d'augmenter leur attractivité grâce au solde du fond de concours attribué par la Ville de Marseille (134 000,00 € sur un total de 300 000,00 €) et par l'éventualité de travaux sur l'antenne Evêché.

Évolution de la section de fonctionnement :

Chapitre	BUDGET PRINCIPAL			
	Dépenses	Budget Primitif 2018	Budget Prévisionnel 2019	Évolution en %
002	Résultat reporté	- €	4 793,31 €	
011	Charges à caractère général	2 148 000,00 €	2 111 206,69 €	-1,71%
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 041 000,00 €	10 183 000,00 €	1,41%
65	Autres charges de gestion courante	1 155 000,00 €	1 063 000,00 €	-7,97%
66	Charges financières	120 000,00 €	120 000,00 €	0,00%
67	Charges exceptionnelles	32 000,00 €	140 000,00 €	337,50%
68	Dotations provisions	30 000,00 €	20 000,00 €	-33,33%
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	430 000,00 €	426 000,00 €	-0,93%
	Total	13 956 000,00 €	14 068 000,00 €	0,80%
	Recettes	Budget Primitif 2018	Budget Prévisionnel 2019	Évolution en %
002	Résultat reporté	2 355,99 €	- €	-100,00%
013	Atténuations de charges	167 906,98 €	170 000,00 €	1,25%
70	Produits des services, du domaine et ventes	828 000,00 €	760 000,00 €	-8,21%
74	Dotations et participations	11 962 000,00 €	12 036 000,00 €	0,62%
75	Autres produits de gestion courante	985 000,00 €	1 069 000,00 €	8,53%
77	Produits Exceptionnels	2 737,03 €	25 000,00 €	813,40%
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00%
	Total	13 956 000,00 €	14 068 000,00 €	0,80%

Chapitre	BUDGETS ANNEXES			
	Dépenses	Budget Primitif 2018	Budget Prévisionnel 2019	Évolution en %
002	Résultat reporté	123 987,26 €	65 876,42 €	-46,87%
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2 338 512,74 €	2 439 873,58 €	4,33%
012	Dépenses afférentes au personnel	3 176 000,00 €	3 167 000,00 €	-0,28%
016	Dépenses afférentes à la structure	1 183 500,00 €	1 171 250,00 €	-1,04%
	Total	6 822 000,00 €	6 844 000,00 €	0,32%
	Recettes	Budget Primitif 2018	Budget Prévisionnel 2019	Évolution en %
002	Résultat reporté	- €	47 363,53 €	
017	Produits de la tarification	5 912 500,00 €	5 952 922,18 €	0,68%
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	887 785,71 €	818 000,00 €	-7,86%
019	Produits financiers et produits non encaissables	21 714,29 €	25 714,29 €	18,42%
	Total	6 822 000,00 €	6 844 000,00 €	0,32%

	Budget Primitif 2018	Budget Prévisionnel 2019	Évolution en %
<i>Total Dépenses tous budgets confondus</i>	20 778 000,00 €	20 912 000,00 €	0,64%
<i>Total Recettes tous budgets confondus</i>	20 778 000,00 €	20 912 000,00 €	0,65%

Dans un contexte économique toujours aussi contraint, le C.C.A.S. de Marseille voit ses recettes prévisionnelles de fonctionnement stables pour 2019 en comparaison avec celles du Budget Primitif 2018.

Une gestion rigoureuse et la recherche constante d'économies potentielles permettront de contenir les dépenses.

Il est important de préciser que les sources de financement sont :

- La Ville de Marseille et les concessions cimetières : 11,21 M€
- Les Bénéficiaires : 4,09 M€
- Le Département : 2,85 M€
- Autres Organismes (dont C.A.R.S.A.T. et A.R.S.) : 1,14 M€
- L'État : 0,04 M€
- Le Crédit Municipal : 0,25 M€
- L'A.P.-H.M. : 0,07 M€
- Produits divers : 1,26 M€